

**Procès-verbal de la 6^e assemblée ordinaire
du Conseil de quartier Notre-Dame-des-Laurentides,**

**Mardi le 20 septembre 2022, 19 h 00,
Chalet Notre-Dame-des-Laurentides
55, rue Moïse-Verret**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M ^{me} Mélanie Guilmette	Trésorière
M. Denis Demers	Administrateur
M. Michel Lambert	Secrétaire
M ^{me} Sarah Demers	Présidente
M ^{me} Marie-Claude Martel	Vice-présidente

IL Y A QUORUM

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Ernesto Salvador Cobos	Conseiller en consultations publiques, Ville de Québec
M. Éric Ralph Mercier	Conseiller municipal, district des Monts, arrondissement de Charlesbourg
M. Steve Jarvis	Assistant de M. Éric Ralph Mercier

ÉTAIENT ABSENTS :

M ^{me} Marianne Métivier	Administratrice
M ^{me} Geneviève Bernier	Secrétaire de soutien

Un citoyen était présent.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

M^{me} Sarah Demers ouvre l'assemblée à 19h00 et souhaite la bienvenue aux personnes participant à la séance.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M^{me} Sarah Demers lit l'ordre du jour.

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée	19 h 00
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 01
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 17 mai 2022	19 h 05
4. Suivi du procès-verbal	19 h 10
5. Adoption du compte-rendu de la réunion de travail du 21 juin 2022	19 h 20
6. Suivi du compte-rendu	19 h 25
7. Adoption du procès-verbal de l'assemblée d'urgence du 28 juin 2022	19 h 35
8. Suivi du procès-verbal	19 h 40
9. Dossiers du conseil de quartier	19 h 50
• Axe de communication	
○ Bilan de la fête de quartier NDL	
• Prolongement de la rue de Bigorre	
• Axe développement économique	
• Axe milieux naturels	
• Axe sécurité	
○ Courriel concernant les feux d'artifice dans le quartier	
• Autres dossiers	
○ La DDM qui sera votée le 29 septembre 2022 au Conseil d'arrondissement de Charlesbourg	
10. Période de questions et commentaires des citoyens	20 h 30
11. Période d'intervention du conseiller municipal	20 h 40
12. Correspondance et trésorerie	20 h 50
13. Divers	21 h 00
14. Levée de l'assemblée	21 h 15

RÉSOLUTION NDL-22-CA-36

Sur proposition de M^{me} Sarah Demers, appuyée par M^{me} Mélanie Guilmette, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente assemblée tel que modifié.

Adoptée à l'unanimité.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 17 MAI 2022

Les membres du Conseil prennent quelques minutes pour passer en revue le procès-verbal.

RÉSOLUTION NDL-22-CA-37

Sur proposition de M^{me} Sarah Demers, appuyée par M^{me} Marie-Claude Martel, il est résolu d'adopter le procès-verbal du 17 mai 2022 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

4. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL

Le suivi de ce procès-verbal a été effectué lors de la rencontre de travail du 21 juin 2022 (se référer au point 6 du procès-verbal de la présente assemblée).

5. ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE TRAVAIL DU 21 JUIN 2022

Les membres du Conseil prennent quelques minutes pour passer en revue le compte-rendu de la réunion de travail.

RÉSOLUTION NDL-22-CA-38

Sur proposition de M^{me} Sarah Demers, appuyée par M. Michel Lambert, il est résolu d'adopter le compte-rendu de la réunion de travail du 21 juin 2022 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

6. SUIVI DU COMPTE-RENDU

Les membres du Conseil font un survol du compte-rendu de la réunion de travail du 21 juin 2022, abordant brièvement les différents points discutés au cours de celle-ci.

6.1 Prolongement de la rue Bigorre

M. Michel Lambert mentionne avoir reçu un courriel de la part de M. Étienne Pelletier, aménagiste et conseiller en développement économique pour la Ville de Québec, qui

explique les raisons ayant motivé la coupe d'arbres jugée excessive par les citoyens dans le prolongement de la rue Bigorre.

Le courriel mentionne notamment que c'est Hydro-Québec qui a « exigé au promoteur de déboiser 5 mètres le long de la ligne arrière des terrains » et que « Ces nouvelles exigences ont été mises en place par Hydro-Québec à l'automne 2021 sans que la Ville puisse modifier cette directive ». Le promoteur ayant pris l'engagement de conserver une bande boisée de 10 mètres auprès des voisins il y a quelques années, avant que cette exigence ne soit en vigueur, « il a été décidé, conjointement avec la Foresterie urbaine et tous les autres services de la Ville impliqués, de couper les arbres restants, de niveler le sol et de reboiser la bande de 10 mètres ». M. Étienne Pelletier ajoute, toujours dans son courriel, que bien que temporairement inefficace sur le plan visuel, la bande boisée sera plus efficace sur le plan de la durabilité et les plantations réalisées « respectent les nouvelles exigences d'Hydro-Québec, notamment en ce qui a trait aux raccordements électriques pour chacune des futures résidences ».

Suivant la réception de ce courriel, M. Michel Lambert a acheminé de nouvelles questions à M. Étienne Pelletier, demandant, dans un premier temps, qui ou quel organisme sera responsable de l'entretien des arbres, ce à quoi M. Étienne Pelletier répond dans un courriel subséquent que la bande boisée étant localisée sur des terrains privés, aucun organisme ne sera chargé de sa conservation et il est du ressort des propriétaires de la maintenir en place.

Dans un second temps, M. Michel Lambert a demandé qui ou quel organisme sera chargé d'assurer le respect de la zone tampon que devra constituer la bande boisée entre les deux quartiers et si les nouveaux lots de ce prolongement de la rue Bigorre seront limités à cette zone végétative et si (et le cas échéant, par qui) les nouveaux propriétaires seront informés de ne pas empiéter sur celle-ci. M. Étienne Pelletier répond que « le contrat de vente et le certificat de localisation indiquent au propriétaire [sic] leurs obligations ainsi que la localisation de cette bande ». Il ajoute que « le promoteur aurait demandé une servitude pour la conservation de cette bande », mais qu'il n'a pas plus d'informations sur cet élément.

Enfin, M. Michel Lambert soulève que M. Étienne Pelletier qu'Hydro-Québec n'a pas déplacé sa ligne d'énergie et que seuls les poteaux ont été remplacés, ce à quoi M. Étienne Pelletier répond qu'il n'a jamais été mentionné que la ligne d'Hydro-Québec serait déplacée et que la ligne de desserte à la limite arrière de terrain doit demeurer ainsi. Il ajoute toutefois qu'en 2021, alors qu'avait lieu le déboisement pour les besoins du projet, Hydro-Québec a demandé « un déboisement de 5 mètres à 6,5 mètres de part et d'autre de la ligne ».

Les membres du Conseil s'interrogent sur les implications soulevées par cet échange pour les résidents de la rue Bigorre et déplorent qu'il paraisse relever de leur responsabilité de voir à l'entretien et au maintien de la bande boisée.

6.2 Sécurité piétonnière dans le secteur de l'école secondaire Le Sommet

M^{me} Mélanie Guilmette mentionne avoir téléphoné au 311 et avoir effectué un suivi auprès du Conseiller responsable de cette intersection, qui l'a informé que la Ville est au fait de la dangerosité de l'intersection des rues de la Rivière Jaune, Henri-Bourassa et de la Durance. Il ressort néanmoins qu'en raison du coût important estimé pour les travaux et l'absence d'accidents à cette intersection par rapport à d'autres pour lesquelles des interventions sont jugées prioritaires, aucune intervention n'est pour l'instant prévue par la Ville pour corriger la situation dans ce secteur.

M^{me} Mélanie Guilmette mentionne son inquiétude quant à la sécurité des jeunes qui passent par cette intersection, d'autant plus maintenant que l'année scolaire est en cours, et soulève qu'il est à son avis incohérent que la Ville ne prenne pas de mesures pour remédier à la situation cependant qu'elle estime cette intersection trop dangereuse pour y poster un brigadier. Elle est d'avis que des actions concrètes doivent être entreprises afin que la situation soit rectifiée.

M. Éric Ralph Mercier suggère aux membres du Conseil de quartier de communiquer avec lui afin de lui soumettre plus directement l'enjeu de sorte qu'il puisse faire remonter celui-ci au Directeur d'arrondissement. M^{me} Sarah Demers affirme qu'un message lui sera acheminé à la suite de la présente assemblée et M^{me} Marie-Claude Martel suggère que celui-ci soit également acheminé directement au Conseil d'arrondissement.

M. Ernesto Salvador Cobos soulève qu'il peut être normal que ces procédures prennent du temps puisqu'elles nécessitent parfois des analyses et autres étapes devant être effectuées avant que ne soient entrepris les travaux. M^{me} Marie-Claude Martel soulève que cela fait déjà 3 ans que le Conseil de quartier de NDL tente de faire progresser ce dossier. M. Ernesto Salvador Cobos propose d'effectuer une relance auprès de la Ville au moyen d'une résolution précédemment enregistrée par le Conseil de quartier dans le *sharepoint*. Il tiendra le Conseil informé des développements.

6.3 Suivi du dossier du parc à chiens, pose de pluviales au lac Clément et construction d'une piscine intérieure municipale

Les membres du Conseil mentionnent n'avoir reçu aucun suivi relativement à ces dossiers. Ils seront en attente de développements relativement à ces derniers.

Concernant la pose de pluviales au lac Clément, M^{me} Mélanie Guilmette propose d'inviter un membre du groupe Agiro lors d'une prochaine assemblée.

6.4 Dossiers du Conseil de quartier – Axe milieux naturels

M^{me} Marie-Claude Martel mentionne qu'elle reprendra contact auprès du citoyen responsable de l'initiative d'ensemencement de la Rivière-Jaune afin de se tenir informée de l'évolution des démarches entreprises par celui-ci.

6.5 Problématiques d'aménagement résidentiel relatives à la réglementation sur les bassins versants

Les membres du Conseil demandent un suivi à l'effet de la problématique soulevée par une citoyenne relativement à la réglementation sur les bassins versants, qui la contraindrait à couper un arbre qu'elle souhaiterait pouvoir conserver sur son terrain. M. Steve Jarvis mentionne avoir transmis une proposition de solution à la Ville, mais que celle-ci semble n'avoir pas été acceptée, la réponse qu'il a reçue stipulant que la citoyenne devrait sans doute couper l'arbre malgré tout.

6.6 Suivi sur la rencontre des administrateurs des Conseils de quartier du 2 juin

M^{me} Mélanie Guilmette témoigne avec satisfaction que les éléments abordés dans le sondage transmis aux administrateurs des Conseils de quartier à la suite de la rencontre du 2 juin reflétaient justement les points soulevés lors de cette dernière.

M^{me} Sarah Demers demande à M. Ernesto Salvador Cobos s'il sait ce qui découlera de ce sondage. Celui-ci répond qu'une proposition de modification au règlement relatif au fonctionnement des Conseils de quartier, qui sera soumise à l'avis de chaque Conseil au cours de la période automne-hiver de cette année.

6.7 Fête de quartier de NDL

Les membres du Conseil font un bref retour sur leur participation à la fête de quartier de NDL, qui fut à leurs yeux un succès. M^{me} Marie-Claude Martel mentionne qu'au cours de cet événement, le Conseil de quartier a distribué près de 1 000 barbes à papa et environs 800 sacs de maïs éclaté. Ce fut une belle occasion pour le Conseil de se faire connaître et de discuter de ses activités auprès des citoyens du quartier, bien que le but premier de la fête demeurerait la réjouissance populaire.

L'organisateur de l'événement remercie le Conseil de quartier et ses membres pour leur participation et leur fait savoir qu'il lui fera plaisir de les accueillir de nouveau lors d'une prochaine édition.

6.8 Gardiennage pour les membres du Conseil de quartier

M. Ernesto Salvador Cobos partage aux membres du Conseil qu'il est possible d'obtenir une allocation de gardiennage pour assister à une assemblée du Conseil de quartier en remplissant un formulaire et en fournissant un reçu à l'appui, à la suite de quoi un dépôt direct pourra être effectué dans le compte du demandeur.

7. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE D'URGENCE DU 28 JUIN 2022

Les membres du Conseil prennent quelques minutes pour passer en revue le procès-verbal.

RÉSOLUTION NDL-22-CA-39

Sur proposition de M^{me} Sarah Demers, appuyée par M^{me} Marie-Claude Martel, il est résolu d'adopter le procès-verbal du 28 juin 2022 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

8. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL

Il n'y a aucune intervention.

9. DOSSIERS DU CONSEIL DE QUARTIER

9.1 Plainte d'une citoyenne relativement aux feux d'artifice dans le quartier

À la suite d'un courriel reçu d'une citoyenne s'étant plainte du trop grand nombre de feux d'artifice survenant dans le quartier, M^{me} Sarah Demers lui a répondu qu'il n'était malheureusement pas de son ressort d'intervenir, lui ayant acheminé la fiche de la Ville faisant état des consignes à respecter lors de l'usage de feux d'artifice et lui recommandant de contacter la police dans le cas où celles-ci seraient enfreintes.

M. Steve Jarvis suggère de diriger les plaintes vers le service du 311 afin que les inspecteurs de prévention se déplacent pour analyser la situation. Si les citoyens craignent un danger immédiat, ils peuvent néanmoins contacter le 911.

9.2 Demandes de dérogations mineures (DDM)

Quelques demandes de dérogations mineures (DDM) seront à l'ordre du jour lors de l'assemblée du Conseil d'administration de l'arrondissement prévu le mardi 27 septembre 2022.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES CITOYENS

10.1 Installation d'affiches de « zone préservée » aux entrées du boisé situé entre la rue Carré Aristote et l'autoroute Laurentienne

Un citoyen propose que des affiches soient installées aux entrées du boisé situé entre la rue Carré Aristote et l'autoroute Laurentienne afin de prévenir les citoyens qu'il s'agit d'une zone préservée, mentionnant des motoneiges et quatre-roues circulant dans le secteur.

11. PÉRIODE D'INTERVENTION DU CONSEILLER MUNICIPAL

M. Éric Ralph Mercier félicite et remercie les membres du Conseil, bénévoles, policiers et employés de la Ville de Québec pour leur implication et leur participation à la fête de quartier de NDL.

Il mentionne également la formation d'un nouveau Conseil de quartier dans le quartier d'Orsainville et témoigne de son enthousiasme à cet effet.

M. Éric Ralph Mercier a participé tout au long de la séance.

12. CORRESPONDANCE ET TRÉSORERIE

M^{me} Mélanie Guilmette mentionne qu'en date du 20 septembre 2022, il y avait 963,52 \$ au compte.

RÉSOLUTION NDL-22-CA-40

Sur proposition de M^{me} Mélanie Guilmette, appuyée par M^{me} Sarah Demers, il est résolu d'octroyer 90,00 \$ à M^{me} Geneviève Bernier pour la rédaction du procès-verbal de l'AO du 20 septembre 2022.

Adoptée à l'unanimité.

13. DIVERS

M^{me} Sarah Demers transmettra une invitation aux administrateurs de l'école Le Boisé dans le cadre du Programme de soutien à la mobilisation, qui fait partie de la Stratégie de sécurité routière 2020-2024 de la Ville de Québec. Ce programme permet de déposer une demande de subvention annuelle allant jusqu'à 3 000 \$ par organisme et par an pour mener des projets de sensibilisation ou de mobilisation en sécurité routière.

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION NDL-22-CA-41

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M^{me} Sarah Demers, appuyée par M^{me} Marie-Claude Martel, il est résolu de lever l'assemblée. Il est 21h30.

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal rédigé par M^{me} Geneviève Bernier et révisé par M^{me} Sarah Demers et M. Michel Lambert.

SIGNÉ

M^{me} Sarah Demers, présidente

SIGNÉ

M. Michel Lambert, secrétaire